DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BOURG

Extrait du Registre des Délibérations

CANTON DE MIRIBEL

du Conseil Municipal

MAIRIE DE NEYRON

Séance ordinaire du 16 décembre 2024

"OBJET:

103

100

CONTRAT DE PRET ECOCUPS

20240074

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANCOIS, Maire

Étaient présents: BOURGEOIS Rosaria, DELACOURT Marc DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs: BOYET Jérôme donne pouvoir à JULLIEN Valérie, BRIERE Matthieu donne pouvoir à GARCIA Nathalie.

<u>Absents</u>: GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, PERINELLE Patricia.

Secrétaire de Séance : GAROUTTE Agnès

Date de convocation du Conseil : le 9 décembre 2024

Nombre de conseillers : 23 Nombre de présents : 16

Pouvoirs: 2

Madame la maire propose de mettre à disposition les écocups réutilisables et personnalisés mairie de Neyron » 25cl aux associations et aux particuliers lors de l'organisation de leurs manifestations.

Dans l'objectif d'assurer une bonne gestion de ce matériel, un contrat de prêt est proposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- D'APPROUVER le projet de contrat de prêt des écocups 25 cl de la mairie aux associations et aux particuliers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 16 décembre 2024

La Maire

Christine FRANCOIS



Mairie de Neyron Place Victor Basch - 01/700 Neyron 04 78 55 33 25 - www.neyron.fr

Contrat de Prêt d'Écocups Mairie de Neyron

Entre les soussignés :

convenu avec le prêteur.

pénalités.

• Prêteur : Mairie de Neyron, située à Place Victor Basch 01700 Neyron, représentée par Madame le Maire Christine François, dûment habilitée aux fins des présentes.
• Emprunteur: situé(e)
à représenté(e) par
dûment habilité(e) aux
fins des présentes.
Il est convenu ce qui suit :
1. Objet du contrat :
Le prêteur met à disposition de l'emprunteur un lot de
2. Durée du prêt :
Le prêt commence le et se termine le, sauf prolongation convenue entre les parties par écrit.
3. Obligations de l'emprunteur :
L'emprunteur s'engage à respecter les obligations suivantes :
• Utilisation responsable : Les écocups seront utilisés uniquement pour les besoins de l'événement mentionné ci-dessus.
• Retour des écocups propres : L'emprunteur s'engage à retourner les écocups propres,

secs, et rangés de manière ordonnée dans les caisses fournies ou tout autre contenant

Responsabilité en cas de perte ou de casse : Si des écocups sont perdus, cassés, ou manquants, l'emprunteur s'engage à les racheter au tarif de 0,70€ HT par écocup manquant ou endommagé (prix indicatif pour une commande de 250, hors frais de transport et prise en compte de l'évolution du prix). La Mairie transmettra à l'association



Mairie de Neyron Place Victor Basch - 01/700 Neyron 04 78 55 33 25 - www.neyron.fr

un devis du fournisseur et recevra ensuite une facture à régler directement au fournisseur.

4. Pénalités :

En cas de non-respect des obligations de nettoyage ou de restitution dans les conditions définies ci-dessus, le prêteur se réserve le droit de facturer des frais de 100€ pour le nettoyage, et/ou de réclamer la valeur des écocups manquants ou abîmés.

5. Assurance et garantie :

L'emprunteur atteste disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages matériels qui pourraient survenir aux écocups pendant la période de prêt.

6. Loi applicable et juridiction compétente :

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de Bourg-en-Bresse.

Fait à, le
Signature du prêteur : [Nom, fonction, signature]
Signature de l'emprunteur : [Nom, fonction, signature]